



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze et le mercredi vingt cinq février à dix-huit heures cinquante-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune des Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René-Corail, Maire.

**Présents :**

**M. le Maire, Arnaud René- Corail,**

**Mmes :** Marthe Rouvel, Nadia Accus-Adaine, Nathalie Grat, Myriam Pinville, Denise Guillois, Carole Boulet, Valérie Hierso, Ghislaine Artigot, Maryse Ragoo, Annette Habran, Magali Palain-Saint-Agathe, Marlène Maïkoouva

**MM. :** Jean-Claude Carbéty, Jean-Yves Audibert, Willy Habran, Serge Pain, René Galy, Daniel Breleur, Jérôme Padra, Antonio Jaïr, Adrien Altius, Serge Sainte-Rose, Joé Yang-Ting

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. Alexandre Cluzel à Mme Valérie Hierso  
Mme Christelle Moucle Epse Henderson à M. Serge Sainte-Rose  
M. Clément Jean-Alphonse à Mme Nathalie Grat  
Mme Josiane Pinville à Mme Nadia Accus-Adaine  
M. Robert René-Corail à Mme Myriam Pinville

**Absent excusé : M. Alexandre Cluzel**

**Absents :**

Mmes Josiane Pinville, Christelle Moucle Epse Henderson  
MM. Clément Jean-Alphonse, Robert René-Corail.

**M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.**

Le quorum est atteint puisque l'assemblée compte 24 présents, 5 procurations. Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. HABRAN Willy est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. le Maire expose alors l'ordre du jour :**

- 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 24 SEPTEMBRE 2014 ET 22 DECEMBRE 2014**
- 2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015**
- 3. QUESTIONS DIVERSES**
  - 3.1 AVANCE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES, AU CCAS ET A L'OTITOUR**
  - 3.2 TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT 2015**
  - 3.3 CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION CINE WOULE COMPANY**
  - 3.4 CONVENTION A PASSER AVEC LE CLUB DES GOMMIERS DE LA MARTINIQUE**
  - 3.5 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU FOYER RURAL DE MORNE CARETTE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « TRAS KIMBI KONGO »**
  - 3.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE L'ECOLE ILET CHARLES DANS LE CADRE DU PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTE A SAINTE-LUCIE AU MOIS DE MARS 2015**
  - 3.7 REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR M. M'GIALA MICHEL SUITE A UN SINISTRE SUBI PAR SON VEHICULE AU QUARTIER LA FERME FACE A LA KALIDAD**
  - 3.8 TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT**

En préambule, le Maire accueille au nom du Conseil municipal Madame Magali Palain-Saint-Agathe qui est l'élue désignée par le Rassemblement Démocratique Iléen pour le remplacement de Mme Jacqueline Richepi démissionnaire du Conseil municipal depuis le 12 janvier 2015.

Mme Magali Palain-Saint-Agathe remercie les membres présents pour leur accueil au sein du Conseil municipal. Elle a la même motivation que tous ceux et toutes celles présents autour de la table qui est d'œuvrer pour le développement de sa commune et de travailler pour la population iléenne.

- 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES 24 SEPTEMBRE 2014 ET 22 DECEMBRE 2014**

Le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors des séances du Conseil municipal des 24 septembre 2014 et 22 décembre 2014.

- Conseil municipal du 24 Septembre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 24 septembre 2014 est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une abstention.

- Conseil Municipal du 22 décembre 2014

- Les élus de la minorité portent un correctif sur la composition de la commission ad hoc mise en place pour le suivi du projet KALENDA en désignant Monsieur Joé Yang-Ting en lieu et place de Monsieur Adrien Altius.

Il est retenu que M. Joé Yang-Ting fait partie de cette commission ad hoc et un autre membre pourra être désigné en son absence.

- Mme Ghislaine Artigot demande de rajouter au point 34.1 « ... le collège adresse aussi une demande au Département au titre de l'enseignement de défense et de citoyenneté. »  
Le Maire précise que la modification a déjà été prise en compte.
- M. Adrien Altius souligne l'absence de la décision des élus au point 4 de la page 13 concernant la demande d'aide de l'école Ilet Charles dans le cadre du projet de classe de découverte à Sainte-Lucie au mois de mars.  
Le Maire précise que la demande d'aide de l'école sera revue ce soir car la ville est sollicitée pour la prise en charge du transport dans le cadre du projet qui est évaluée à 4 628,00 €.

**N'ayant plus de remarque, le procès-verbal du 22 décembre 2014 est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une abstention.**

## **2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat préalable doit intervenir au Conseil municipal dans les communes de 3500 habitants et plus sur les d'orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

M. le Maire expose de manière exhaustive les principales orientations budgétaires stratégiques qui seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2015, après avoir rappelé l'environnement économique et social difficile dans lequel elles s'inscrivent.

M. Joé Yang-Ting voudrait savoir si les présidents de commissions interviendront tout de suite pour présenter leurs orientations budgétaires pour l'année 2015.

Le Rassemblement Démocratique Iléen a porté à la lecture du rapport des débats les réflexions suivantes :

- Au regard des propositions d'orientations budgétaires émanant des différentes commissions, il s'agirait plus d'un contrat de mandature à l'égard de la densité des projets.
- Les conditions de reprise du musée de cacao par la ville des Trois-Ilets.
- Se pose la question de l'intérêt de la mise en place de la commémoration d'un fait sur des sites où se sont déroulés ces événements. Pour exemple, la commémoration de l'esclavage à la Pagerie, ancienne habitation de maîtres d'esclaves.
- Un constat est fait sur l'inexistence d'investissement en matière d'écologie.
- Un souhait d'être informé sur la manifestation organisée par la ville des Trois-Ilets dans le cadre des Florales 2015.



## **Intervention de M. Serge Pain**

M. Serge Pain précise que la manifestation sur la composante de la population sera densifiée au fur et à mesure dans le temps. Cette manifestation permet à tout un chacun de s'inscrire dans son histoire pour mieux s'ouvrir au monde. Il est convaincu que c'est une autre manière de voir l'histoire.

### **La Commémoration de l'Esclavage à La Pagerie**

M. Serge Pain rappelle que La Pagerie est une ancienne habitation qui a été transformée en musée. Pour lui, la réalisation d'une exposition « Pagerie et l'Esclavage » dans ce lieu ne pose aucun problème. Au contraire, nous devrions nous approprier de plus en plus de ces lieux de mémoire qui sont un des éléments de notre histoire à mettre en valeur.

### **Le musée du Café – cacao**

Actuellement, le musée du café –cacao implanté à Château Gaillard est mis en vente par son propriétaire. Différents acheteurs sont intéressés parmi lesquels on retrouve une commune de la Guadeloupe et la Région Martinique.

## **Intervention du Maire Arnaud René-Corail**

### **Organisation des floralies 2015**

Le Maire communique aux membres présents des informations sur l'avancée du projet Floralies 2015 porté par la ville des Trois-Ilets dont la réalisation est prévue à la fin du mois de Mai au parc des Floralies appartenant au Conseil Général. Concernant les actions conduites dans le cadre de ce projet, une délégation composée d'élus accompagnés des instances œuvrant dans le domaine de l'horticole s'est rendue dans les différents pays de la Caraïbe (Guadeloupe, Sainte Lucie, Barbade) pour visiter les filières horticoles. La délégation devra s'y rendre à Surinam et à Grenade afin de boucler les visites prévues dans le projet Floralies.

Pour l'instant, la ville conduisant ce projet en partenariat avec les horticulteurs de la Martinique et les écoles d'Art Floral n'a pas prévu la mise en place d'un chantier d'insertion. Il est indiqué que le site sur lequel se déroulera la manifestation « Les Floralies 2015 » sera remis au Conseil Général de la Martinique. Le programme de la manifestation sera axé sur des colloques sur la recherche menée dans le domaine de l'horticulture, la projection de film sur la filière horticole et la découverte du savoir-faire des pays de la Caraïbe à partir de nos produits locaux.

## **Intervention de Madame Myriam Pinville**

### **Le marigot de l'Anse à l'Ane**

Le marigot de l'Anse à l'Ane a un impact ponctuel sur la qualité des eaux de baignade dans la zone. La ville des Trois-Ilets effectue rarement des interventions sur le marigot dans le cadre de la gestion active des eaux de baignade. Par exemple, elle a eu à intervenir une seule fois sur le marigot en 2014.

Les travaux qui seront réalisés par le SCISM viendront atténuer l'impact du marigot sur la qualité des eaux de baignade dans les périodes de fortes pluies.

### **Le projet de réalisation d'un parc naturel marin**

Mme Myriam Pinville cite que ce projet à l'initiation de l'Agence des Aires Marines Protégées de la Martinique concernerait le territoire des Trois-Ilets.

M. Serge Pain précise qu'il s'agit pour tout un chacun d'être sensibilisé à la préservation de l'environnement qui commence par une meilleure connaissance des milieux marins.



## **Intervention de Mme Nadia Accus-Adaine**

### **Les projets pédagogiques des écoles**

Mme Nadia Accus-Adaine informe que les projets pédagogiques conduits par les établissements scolaires doivent permettre une meilleure ouverture de l'école vers l'extérieur.

### **Le Centre de Loisirs de Juillet et Août 2015**

Pour une meilleure gestion du personnel communal affecté dans les écoles, le centre de loisirs de Juillet et Août sera assuré par l'association JIKALE.

### **Le Centre d'Accueil de la Petite Enfance**

La PMI s'est prononcée favorablement sur l'ouverture du centre d'accueil de la petite enfance prévue le 16 mars 2015 pour accueillir 42 enfants.

## **Intervention de Mme Nathalie Grat**

### **Le Journal municipal**

Mme Nathalie Grat informe les membres présents que la ville des Trois-Ilets a lancé un appel d'offres afin de mandater un prestataire pour la réalisation du magazine municipal. Quatre entreprises ont effectué une proposition d'offre à la ville des Trois-Ilets.

## **Intervention de M. Jean-Yves Audibert**

### **Orientations budgétaires du CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale s'engage au cours des cinq prochaines années, dans une démarche autour de 4 axes :

- La réduction de la précarité et de la pauvreté au sein des familles monoparentales
- L'aide à l'amélioration du bien-être au sein du milieu de vie
- L'accessibilité à la culture pour tous
- L'accroissement du lien social

Pour 2015, les actions conduites au sein du CCAS sont les suivantes :

- Le renforcement des ressources humaines de la Structure
- La mise en œuvre d'une épicerie sociale
- La création d'une régie projective et technique de travaux
- La mise en œuvre d'une cellule d'accès à la culture et à la formation populaire

Mme Marthe Rouvel informe les membres présents des programmes d'action mis en place par l'ARS dans lesquels les CCAS ont un très grand rôle à jouer. Il est navrant de constater l'absence de ces structures dans les réunions organisées par l'ARS.

Mme Nathalie Grat souhaite une structuration du CCAS pour mieux répondre aux engagements pris devant la population dans le but d'une meilleure satisfaction de leur besoin.

#### **Intervention de M. Jean-Claude Carbéty**

##### **Projet de vidéo protection sur le territoire communal**

Sur la base du rapport produit par la Gendarmerie, la ville envisage un projet d'implantation de vidéo protection sur certains sites du territoire communal. Une consultation a été lancée pour choisir un bureau d'étude afin de chiffrer le coût de ce projet à partir des besoins de la ville.

M. Adrien Altius s'enquiert de savoir si le dispositif sera installé sur toute la commune.

Le Maire précise que trois sites concernés par la vidéo protection sont la Pointe du Bout, l'Anse à l'Ane et le bourg.

#### **Intervention de M. René Galy**

##### **Programme d'investissement 2015 du SMEM**

M. René Galy porte à la connaissance des élus les travaux d'électrification envisagés en 2015 par le SMEM sur la commune des Trois-Ilets.

Le Maire précise qu'il faut rajouter à ce programme les travaux d'électrification qui seront réalisés à « MAT THOMAS ».

#### **Intervention de M. Willy Habran**

##### **Charte de partenariat entre la ville des Trois-Ilets et les Associations Sportives**

M. Willy Habran présente aux membres présents la charte de partenariat entre la Ville et les associations sportives de la commune qui émane des réflexions par les élus de la commission développement sportif et vie associative. Cette charte répond à un double objectif :

- Resserrer le partenariat entre la ville et les associations par l'émergence d'une véritable âme iléenne sportive,
- Redéfinir les axes prioritaires dans le domaine du sport.

Une charte entre la Ville des Trois-Ilets et les Associations Culturelles sera élaborée par les élus de la commission « Culture – Patrimoine et Vie Associative » sur le modèle de celle établie pour le sport.

#### **Intervention de Mme Ghislaine Artigot**

##### **Les commémorations**

Mme Ghislaine Artigot informe que plusieurs commémorations se déroulant un même jour toucheront les personnes en fonction de la sensibilité de leur famille à tel ou tel autre événement.

**Aucune intervention n'étant formulée, les autres points de l'ordre du jour sont abordés.**

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1 - AVANCE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES, AU CCAS ET A L'OTITOUR**

Afin de permettre aux établissements publics communaux (Caisse des Ecoles et CCAS) ainsi qu'à l'Office du Tourisme des Trois-Ilets (OTITOUR) de régler leurs dépenses de fonctionnement courant, notamment les salaires, durant les trois mois précédant le vote du budget 2015, il s'avère nécessaire de leur verser une avance sur subvention comme suit :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Caisse des Ecoles | 40 000,00 € |
| CCAS              | 40 000,00 € |
| OTITOUR           | 20 000,00 € |

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une avance sur subvention aux établissements publics communaux (Caisse des Ecoles et CCAS) et à l'OTITOUR.**

#### **3.2 - TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT 2015**

Par courrier en date du 08 janvier 2015, l'Agence des 50 Pas Géométriques Martinique m'a informé que son Conseil d'Administration en sa séance du 08 janvier 2015 a décidé de reconduire la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) 2015 à 1 700 000,00 €.

Le montant de cette taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les 27 communes ayant une façade littorale.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer avant le 10 mars 2015 sur la reconduction de cette taxe.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction de cette taxe spéciale d'équipement 2015.**

#### **3.3 CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION CINE WOULE COMPANYY**

Poursuivant le développement de la culture cinématographique dans la cité, la municipalité a sollicité l'exécution d'une prestation spécifique auprès de CADICE Ciné Woulé Company. Le tarif forfaitaire de cette prestation se monte à huit cent vingt euros (850 € TTC) par projection, soit un montant total de neuf mille trois cent cinquante euros (9 350 €).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour confier à l'association « Ciné Woulé Compagny » l'exécution de 11 projections de film d'un montant total de 9 350,00 € et donne mandat au Maire pour la signature de la convention.**



### **3.4 CONVENTION A PASSER AVEC LE CLUB DES GOMMIERS DE LA MARTINIQUE**

Pour la saison 2014 / 2015, le Club des Gommiers de la Martinique envisage l'organisation de 2 régates aux Trois-Ilets les 08 et 17 février au Bourg.

Le coût de ces prestations, adossées à une convention, s'élève à la somme de 6 000 euros, soit 3 000 € par journée de régate.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement pour l'organisation de 2 régates au Bourg des Trois-Ilets dont le coût de ces prestations s'élève à la somme de 6 000,00 euros et donne mandat au Maire pour la signature de la convention.**

### **3.5 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU FOYER RURAL DE MORNE CARETTE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « TRAS KIMBI KONGO »**

Chaque année dans le cadre de l'ouverture de la fête patronale de la ville, le Foyer Rural de Morne Carette organise une course pédestre « Tras Kimbi Congo ». \*

Un concours financier de 1 850,00 € lui permettrait de compenser les coûts d'organisation de cette manifestation.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, opte pour le versement d'une participation financière d'un montant de 1 850,00 € au Foyer Rural de Morne Carette.**

### **3.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE DE L'ECOLE ILET CHARLES DANS LE CADRE DU PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTE A SAINTE-LUCIE AU MOIS DE MARS 2015**

Par courrier du 15 janvier 2015, une demande d'aide financière complémentaire est adressée à la ville des Trois-Ilets par le directeur de l'école Ilet Charles dans le cadre du projet de classe de découverte à Sainte-Lucie au mois de mars 2015 afin de faire face au cambriolage compromettant fortement l'organisation de la tombola destinée à amortir les frais de voyage. Un devis d'un montant de 4 628,00 € est joint au courrier pour permettre aux élus d'avoir le coût réel des frais de transport. Sachant qu'une subvention de 1 500,00 euros a déjà été attribuée à l'Ecole Ilet Charles, il restera un complément d'un montant de 3 128,00 €.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement pour le versement d'une subvention complémentaire de 3 128,00 € à l'Ecole Ilet Charles.**

### **3.7 REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR M. M'GIALA MICHEL SUITE A UN SINISTRE SUBI PAR SON VEHICULE AU QUARTIER LA FERME FACE A LA KALIDAD**

Par lettre en date du 19 décembre 2014, M. M'GIALA Michel sollicite le remboursement des frais engagés d'un montant de 253,14 € pour la réparation de son véhicule qui a subi un sinistre en raison du mauvais état de la route de la Ferme en face de la KALIDAD.

**A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable au remboursement partiel des frais engagés par M. M'GIALA Michel d'un montant de 151,88 €, soit 60% du coût de la réparation de son véhicule.**

### 3.8 TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT

Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Le conseil municipal peut voter à titre facultatif :

- une réduction jusqu'à 0,50 % du taux de la taxe communale additionnelle pour les mutations visées au 1° du 1 de l'article 1584 du code général des impôts due à raison des mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers situés sur leur territoire s'inscrivant dans le cadre d'une opération consistant soit en des ventes par lots déclenchant le droit de préemption du locataire, soit en la vente d'un ou plusieurs lots consécutive à la mise en copropriété d'un immeuble en raison de l'exercice par l'un des locataires du droit de préemption (article 1584 bis du CGI) ;

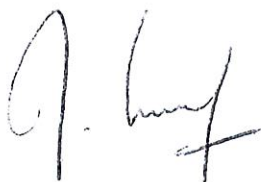
- une exonération de la taxe communale additionnelle sur les cessions autres que la première de chacune des parts de sociétés civiles immobilières de capitalisation (sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété) mentionnées à l'article L. 443-6-2 du code de la construction et de l'habitation représentatives de fractions d'immeubles (article 1584 ter du CGI) ; 3 / 15

Il est rappelé que seules les communes de plus de 5 000 habitants ainsi que celles d'une population inférieure mais classées « de tourisme » au sens de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre III du titre III du livre I du code du tourisme<sup>1</sup> peuvent voter l'exonération ou la réduction du taux de la taxe communale additionnelle. Les communes de moins de 5 000 habitants et les communes non classées n'ont pas la possibilité de délibérer dans la mesure où la taxe communale additionnelle est dans leur cas perçue au profit du fonds de péréquation.

**A l'unanimité, le Conseil municipal opte pour le maintien du taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière fixé à 1,20 %.**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est vingt-deux heures.

Le Secrétaire de Séance,



Willy Habran

Le Maire,

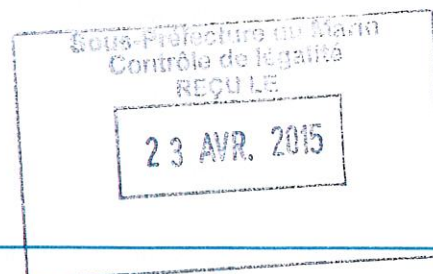


Arnaud René-Corail





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité  
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 MARS 2015**

L'an deux mille quinze et le vendredi vingt mars à dix neuf heures, le Conseil municipal de la commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René-Corail, Maire.

**Présents :**

**M. le Maire, Arnaud René- Corail,**

**Mmes :** Marthe Rouvel, Nadia Accus-Adaine, Nathalie Grat, Myriam Pinville, Josiane Pinville, Carole Boulet, Valérie Hierso, Ghislaine Artigot, Christelle Henderson, Marlène Maïkoouva

**M.M :** Jean-Claude Carbéty, Willy Habran, Serge Pain, Robert René-Corail, Alexandre Cluzel, René Galy, Daniel Breleur, Jérôme Padra, Antonio Jair, Adrien Altius, Serge Sainte-Rose

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. Jean-Yves Audibert à Mme Myriam Pinville  
Mme Denise Guillois à M. Jean-Claude Carbéty  
M. Clément Jean-Alphonse à M. Robert René-Corail  
M. Joé Yang-Ting à M. Serge Sainte-Rose  
M. Jérôme Padra (Parti à 22h10) à Mme Carole Boulet  
M. Anthonio Jaïr (Parti à 21h34) à Mme Josiane Pinville

**Absents :**

M. Jean-Yves Audibert, Clément Jean-Alphonse, Jérôme Padra (A partir de 22h10), Antonio Jaïr (A partir de 21h34), Joé Yang-Ting, Mmes Denise Guillois, Maryse Ragoo.

**Absente excusée :** Mme Annette Habran

**M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.**

Le quorum est atteint puisque l'assemblée compte 22 présents, 4 procurations. Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Mme Myriam Pinville est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. le Maire expose alors l'ordre du jour :**

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal 25 février 2015
- II. Compte administratif 2014 et Budget primitif 2015
- III. Questions diverses

Il est rajouté à l'ordre du jour en questions diverses les points suivants :

- Règlement de la facture d'achat de gerbe à la société « histoire de fleurs »
- Les composantes de la population martiniquaise
- Convention d'adhésion à la prestation « Maintien dans l'emploi et reclassement professionnel des agents publics territoriaux reconnus inaptes »
- Modification simplifiée du PLU en vue d'une correction des erreurs matérielles

En préambule, le Maire informe les élus que Mme Magali Palain-Saint-Agathe désignée par le Rassemblement Démocratique Iléen à la suite de la démission de Mme Jacqueline Larive épouse Richepi ne peut pas siéger au Conseil Municipal. Dans un courrier de la Préfecture de Martinique du 12 mars 2015, il est rappelé à la ville que la délibération du conseil municipal du 25 Février 2015 pour l'intégration de Madame Magali Palain-Saint-Agathe est entachée d'erreur. En effet, M. Jean-Luc Mostor devrait remplacer l'élue démissionnaire au regard de la liste des candidats à l'Election Municipale du groupe « Le Rassemblement Démocratique Iléen (RDI) ». Il est noté que Mme Jacqueline Larive épouse Richepi est démissionnaire en attente de la prononciation de M. Jean-Luc Mostor.

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015**

Le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2015.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 25 Février 2015 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.**

**II. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET PRIMITIF 2015.**

**II.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée élit M. Jean-Claude **Carbéty** afin de présider ses débats.

Le Maire informe les élus que Mme Chantal **Ourmiah**, Responsable du Service Comptabilité, pourra porter des informations complémentaires en réponse à toutes vos interrogations sur les documents financiers.



M. le Maire procède à la lecture du Compte administratif 2014 dont les comptes sont ainsi arrêtés :

- Section de fonctionnement : résultat excédentaire net comptable de **1 245 857,00 €**
- Section investissement : résultat déficitaire comptable avant report des restes à réaliser en recettes et en dépenses de **1 315 692,64 €**

Les résultats sont arrêtés suite à la vérification des écritures de l'ordonnateur avec celles du Comptable public. Le compte administratif concorde donc avec le compte de gestion.

Les résultats sont déterminés à partir des opérations de recettes et de dépenses effectuées sur l'exercice 2014, des opérations de recettes et de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2014 et de la reprise sur l'exercice 2014 du résultat de l'exercice précédent.

Ainsi, les opérations réalisées en recettes à hauteur de 13 854 082,72 € et en dépenses pour un montant de 14 173 322,08€ font ressortir **un déficit** comptable propre de l'exercice s'élevant à **319 239,36€**

Afin de déterminer le résultat définitif, nous devons intégrer les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2014 ainsi que le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement de 2013.

Ce résultat **déficitaire de 249 403,72€** se décompose comme suit :

$(3\,577\,372,23 + 864\,801,80) - (4\,153\,045,00 + 538\,532) = -249\,403,72€$

- Restes à réaliser - Dépenses : 3 577 323,23 €
- Restes à réaliser - Recettes : 4 153 045,00 €
- Excédent de fonctionnement : 538 532,75€
- Déficit d'investissement : 864 801,80€

**Le résultat de l'année compte tenu des restes à réaliser est déficitaire de 69 835,64 €**  
(319 239,36 – 249 403,72).

Le Maire explique que la ville doit dégager un excédent de fonctionnement beaucoup plus important de l'ordre 1 500 000,00 € pour réaliser ses projets d'investissements. Sans quoi la ville ne peut obtenir des emprunts auprès des Etablissements Financiers.

M. Adrien Altius souhaite connaître la durée du projet « Embellie des Trois-Ilets ».

Le Maire confirme que le projet « Embellie des Trois-Ilets » est programmé sur une dizaine d'années et porte à la connaissance des élus des éléments d'informations sur l'avancée des opérations. Pour concrétiser les différentes actions, il est impératif de procéder à la création d'une SPL regroupant les villes (Trois-Ilets et Saint-Pierre), l'Espace Sud et CAP Nord. En attendant la mise en place de cette structure, l'Embellie des Trois-Ilets a déjà financé les opérations suivantes :

- Les aménagements des rond-points (Vatable, Espérance et Anse à l'Ane)
- L'embellissement architectural de l'immeuble de la SIMAR
- L'œuvre d'art sur l'immeuble de la SIMAR
- Les manifestations culturelles

M. Serge Sainte-Rose souhaite savoir si la somme de 152 451,01 € indiqué dans le rapport du Compte Administratif 2014 correspond au montant des emprunts contractés par la ville des Trois-Ilets auprès des banques. D'autre part, il voudrait connaître les raisons du non recourt de la ville à l'emprunt pour donner un coup de fouet aux projets d'investissement. En effet, la ville doit réaliser deux projets importants, la Mairie et le Hall des Sports. Afin d'obtenir un emprunt pour la réalisation de ces deux investissements, la ville devra montrer sa capacité à rembourser par des excédents de fonctionnement plus importants comme cela a été le cas pour l'église, le Front de Mer et la station d'épuration.

Le Maire rappelle les péripéties rencontrées par la ville des Trois-Ilets pour emprunter 480 000,00 euros représentant la quote-part de la commune dans le cadre de l'acquisition foncière du Kalenda par l'EPFL.

Pour répondre à la question de M. Serge Sainte-Rose sur le montant de l'emprunt 152 451,01 €, il s'agit du montant des annuités en capital remboursées par la ville en 2014 sur les emprunts en cours.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Maire se retire et l'assemblée procède au vote du compte administratif de l'exercice 2014 puis du compte de gestion du trésorier avec un résultat identique.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 de la Commune, par le Trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Compte administratif ainsi que le compte de gestion sont votés à l'unanimité.**

Puis, il est proposé à l'assemblée de voter l'imputation de l'excédent de fonctionnement 2014 à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2014 reporté.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette affectation.**

M. le Maire remercie les élus pour la confiance qui lui est accordée dans la gestion des affaires municipales.

## **II.2 BUDGET PRIMITIF 2015**

M. le Maire procède à la lecture du projet de Budget primitif de l'exercice 2015 qui s'élève à **20 920 416,00 €**, légèrement en baisse par rapport à l'année précédente.

La section de fonctionnement s'établit à **12 989 911,00 €** et la section d'investissement à **7 930 505,00 €**.

Le budget de la section de fonctionnement diminue par rapport au budget primitif 2014 de -2868,75 €, soit -0,002%. Le budget de la section d'investissement diminue par rapport au budget primitif 2014 de 420 428,91 €, soit - 5,03%. Au total, le budget primitif de l'exercice 2015 enregistre une diminution globale de 1,98% par rapport au budget primitif 2014.



Pour répondre aux revendications des syndicats en matière de primes au personnel communal, la ville des Trois-Ilets est contrainte d'augmenter les taux d'imposition en 2015, première augmentation en 10 ans, afin de maintenir les travaux d'amélioration du cadre de vie de la population. Par conséquent, la ville n'a pas pu augmenter sa participation financière au Centre Communal d'Action Sociale pour lui permettre d'aider les familles défavorisées en situation de précarité due à la crise sociale.

Préalablement au vote du budget, il est mis aux voix l'application des nouveaux taux d'imposition 2015 indiqués ci-dessous :

|                          | Taux d'imposition communaux de 2015 | Pour mémoire : Taux d'imposition communaux de 2014 |
|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Taxe d'habitation        | 10,08                               | 9,98                                               |
| Taxe foncière (bâti)     | 21,77                               | 21,55                                              |
| Taxe foncière (non bâti) | 17,40                               | 17,22                                              |

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte l'application des nouveaux taux d'imposition 2015.

Aucune autre intervention n'étant formulée, le projet de budget primitif est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

### III QUESTIONS DIVERSES

#### III.1 PAIEMENT DE LA FACTURE ETABLIE PAR HISTOIRE DE FLEURS (DECES DE M. GRAT)

Afin de liquider cette dépense, je vous sou mets la prise en charge de la facture établie par Histoire de Fleurs pour l'achat d'une gerbe de 100 euros, à l'occasion du décès de M. GRAT Max.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au règlement de cette facture.

#### III.2 LES COMPOSANTES DE LA POPULATION MARTINICAISE

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine matériel et immatériel, la ville des Trois-Ilets souhaite éclairer le grand public et les scolaires sur les différentes composantes de la population martiniquaise à travers un ensemble de manifestations culturelles. Toujours dans la manifestation sur les Amérindiens organisée en 2014, ce sont les Congos qui ont été mis à l'honneur en janvier 2015. Les autres composantes de la population (Africains réduits en esclavages, Indiens, Européens, Syrolibanais ...) feront l'objet de représentations tout au long des années 2015 et 2016. Les dépenses relatives à cette opération estimées à hauteur de 45 000,00 euros sont financées par le Conseil Régional pour un montant de 39 124,25 euros. Le versement de la subvention est effectué après liquidation de toutes les factures par la ville des Trois-Ilets.



A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à régler toutes les factures afférentes à la manifestation « Les composantes de la population martiniquaise ».

### **III.3 CONVENTION D'ADHESION A LA PRESTATION « MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX RECONNUS INAPTES »**

L'article 23-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les Centres de Gestion assurent la mission de reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions de catégories A, B, C. Les articles 81 à 86 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret 87-602 du 30 juillet 1987 modifié créent à la charge des collectivités territoriales et leurs établissements publics une obligation de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel pour leurs agents atteints d'une inaptitude physique définitive et médicalement constatée à occuper l'emploi sur lequel ils sont affectés. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Martinique a signé le 10 octobre 2010 une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). L'un des objectifs fixé par cette convention est la création d'une prestation « maintien dans l'emploi et reclassement professionnel des agents publics territoriaux reconnus inaptes » dans le prolongement des missions des services « Santé et sécurité au travail » et « Gestion des carrières et protection sociale ». Cette prestation s'adresse aux collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Martinique. La ville des Trois-Ilets intéressée par cette prestation « maintien dans l'emploi et reclassement professionnel des agents territoriaux reconnus inaptes » devra signer une convention avec le Centre de Gestion de la Martinique.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Martinique.

### **III.4 MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

La troisième modification du PLU approuvée le 12/12/2012 comporte plusieurs erreurs matérielles qui pénalisent la délivrance de plusieurs permis de construire. L'article L. 123-13-3 du code de l'urbanisme prévoit une procédure de modification simplifiée afin de corriger les erreurs matérielles. Il y a lieu de prendre une délibération définissant les modalités de mise à disposition du public (Art. L 123 -13-3 du CU).

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable à la prise d'une délibération définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est vingt-deux heures et cinquante minutes.

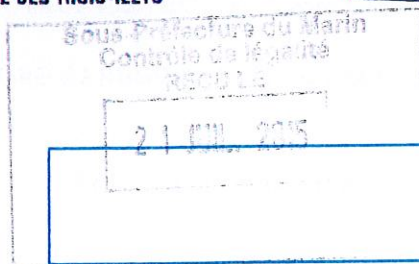
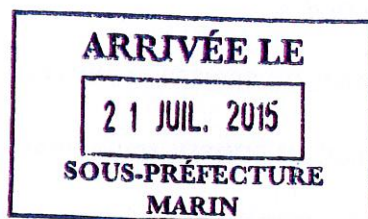
La Secrétaire de Séance,



Myriam PINVILLE

Le Maire,

  
Arnaud René-Corail



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le mercredi dix juin à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René-Corail, Maire.

**Présents :**

**M. le Maire, Arnaud René-Corail,**

**Mmes : Marthe Rouvel, Nadia Accus-Adaine, Nathalie Grat, Myriam Pinville, Denise Guillois, Josiane Pinville, Maryse Ragoo, Annette Habran, Christelle Henderson**

**MM. : Jean-Claude Carbéty, Jean-Yves Audibert, Willy Habran, Serge Pain, Clément Jean-Alphonse, Robert René-Corail, René Galy, Daniel Breleur, Antonio Jair, Adrien Altius, Jean-Luc Mostor, Serge Sainte-Rose**

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme Valérie Hierso à Mme Nathalie Grat

Mme Ghislaine Artigot à M. Jean-Claude Carbéty

Mme Marlène Maïkoouva à M. Serge Sainte-Rose

**Absent :**

**M. Joé Yang-Ting**

**Absents excusés :**

**Mmes Carole Boulet, Valérie Hierso, Ghislaine Artigot, Marlène Maïkoouva**

**MM. Alexandre Cluzel, Jérôme Padra**

**M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.**

Le quorum est atteint puisque l'assemblée compte 22 présents, 3 procurations. Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. Serge Pain est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



M. le Maire expose alors l'ordre du jour :

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015
- 2) INTEGRATION DE M. MOSTOR LUC AU CONSEIL MUNICIPAL
- 3) AVENANT A LA DELIBERATION DU 20 MARS 2015 PORTANT TAUX D'IMPOSITION 2015
- 4) ABANDON DES ARRIÉRÉS DE CREANCES AU TITRE DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LE GROUPE FABRE-DOMERGUE
- 5) RESILIATION DU BAIL DE M. LOUIS-MICHEL DANIEL CONCERNANT LA LOCATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE
- 6) RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS COMMUNAUX
- 7) RENOUVELLEMENT DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX A COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL (BAT. ANIMATION SERVICES ET ESPACE MARCHÉ FRONT DE MER)
- 8) REGLEMENT DE LA NOTE D'HONORAIRES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE PERIL IMMINENT DU BATIMENT APPARTEMENT A MME GOUYER-MONTOUT EPSE MAMES GABY
- 9) DEMANDES D'AIDES FINANCIERES FORMULEES PAR LE LYCEE PROFESSIONNEL RAYMOND NERIS DU MARIN ET L'ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON (ANVP)
- 10) AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
- 11) FINALISATION DE LA MUTATION D'UN AGENT DE LA CAISSE DES ECOLES VERS LA CAESM
- 12) INFORMATIONS SUR LES FLORALIES
- 13) CONVENTION DE PORTAGE FONCIER A PASSER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE MARTINIQUE (EPFL) POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE H 231
- 14) CONTRAT DE MAINTENANCE DES TERMINAUX DE PROCES-VERBAUX ELECTRONIQUES
- 15) APPROBATION DE LA 4IEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
- 16) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 17) MODIFICATION DE L'ALINEA 4 DE L'ARTICLE 1 DE LA DELIBERATION PORTANT DELEGATION AU MAIRE DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES
- 18) REGLEMENT DE LA FACTURE ETABLIE PAR KARIMEDIA SARL
- 19) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MME RENE-CORAIL LEA, SUITE A UN SINISTRE A LA POINTE DU BOUT
- 20) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT A LA CAISSE DES EPARGNE

**21) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION « RUE DU BALISIER »**

**22) DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**23) ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE**

**24) PRISE EN CHARGE DE GERBES PAR LA VILLE A L'OCCASION D'UN DECES POUR LE  
SECOND SEMESTRE DE L'EXERCICE 2015**

**25) CONVENTION ENTRE L'ESPACE SUD ET LA COMMUNE DES TROIS-ILETS POUR  
L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

**26) ASSOCIATION LES PHOENIX**

**27) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « COMMEMORATION  
DES 324 ANS DE LA PAROISSE ET 290 ANS DE L'EGLISE »**

**28) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « TROIS-ILETS – FRIDAY  
NIGHT »**

**29) QUESTIONS DIVERSES**

Il est rajouté à l'ordre du jour en questions diverses une convention concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme exercée ancienne par les services de la DEAL qui sera effectuée au sein du service commun de la CAESM.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2015 est soumis à votre approbation.

Le Maire informe que M. Jean-Luc Mostor prenant ses nouvelles fonctions d'élus ne prendra part au vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 30 Mars 2015 est mis aux voix et adopté à l'unanimité des membres prenants part au vote.

**2) INTEGRATION DE M. MOSTOR LUC AU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à l'observation de la Sous-Préfecture du Marin relative au remplacement de Mme RICHEPI Jacqueline suite à sa démission, M. MOSTOR a confirmé par lettre en date du 02 mai 2015 son intégration au conseil municipal conformément aux dispositifs légaux.

Le Maire, au nom de son Conseil municipal, accueille cordialement à M. Jean-Luc Mostor, élu, intégrant la municipalité à la succession de Mme Jacqueline Lariye Epouse Richepi. Il souhaite que tout soit mis en œuvre pour permettre à M. Mostor d'exercer pleinement sa fonction d'élus.



M. Jean-Luc Mostor est heureux de rejoindre les membres du Conseil municipal de sa ville et compte fermement œuvrer pour le développement de sa commune. Il rajoute qu'il ne remplace pas Madame Jacqueline Richepi mais prend sa succession. Au Conseil municipal de Septembre 2015, il communiquera les commissions dans lesquelles il siégera.

### **3) AVENANT A LA DELIBERATION DU 20 MARS 2015 PORTANT TAUX D'IMPOSITION 2015**

Suite à une observation de la Sous-Préfecture du Marin relative à la délibération du 20 mars 2015 portant budget primitif 2015, un avenant à la délibération a été pris afin de corriger une erreur de calcul pour le taux de la taxe foncière – non bâti (erreur d'arrondi). Il convient de lire 17,39% au lieu de 17,40%.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte l'application des taux d'imposition 2015 correspondant à 17,39% au lieu de 17,40%.

### **4) ABANDON DES ARRIERES DE CREANCES AU TITRE DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LE GROUPE FABRE-DOMERGUE**

Par courrier en date du 17 avril 2015, la Direction Générale du Trésor de Paris sollicite l'abandon des arriérés de créances s'élevant à 26 834,84 € à l'encontre du Groupe Fabre-Domergue au titre de la taxe de séjour pour la période de 2012 – 2014, qui possède un hôtel au nom commercial CAMELIA sur le territoire communal.

A l'unanimité moins cinq abstentions, le Conseil municipal émet un avis favorable sur l'abandon des arriérés de créances d'un montant de 26 834,84 € pour permettre à la CDC de devenir l'actionnaire majoritaire de la société et maintenir l'emploi sur ce site.

### **5) RESILIATION DU BAIL DE M. LOUIS-MICHEL DANIEL CONCERNANT UN LOGEMENT D'URGENCE**

Par courrier en date du 02 avril 2015, M. LOUIS-MICHEL Daniel, qui occupait un logement d'urgence à la rue des 3 Chandelles, souhaite la résiliation de son bail de location en raison de la libération des lieux le 24 décembre 2014.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la résiliation du bail de location de M. LOUIS-Michel Daniel.

### **6) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS COMMUNAUX A LA RUE DES 3 CHANDELLES**

Certaines conventions de mise à disposition de logements communaux sont arrivées à échéance en janvier et juin 2015 et il s'avère nécessaire de procéder à leur renouvellement. Il s'agit des locataires suivants :

- Mmes MAITREL Gaby et FOUTOU Mélonie (Logements d'urgence rue des 3 chandelles)
- M. ANNETTE Hector (rue Jules Ferry).

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la reconduction des baux de location de Mmes MAITREL Gaby et FOUTOU Mélonie jusqu'à la fin du mois de Décembre 2015 et M. ANNETTE Hector jusqu'à Juin 2016.

## **7) RENOUVELLEMENT DE DEUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL**

La convention d'occupation temporaire à usage commercial de M. TELEPHE Hervé, gérant du Snack GWOZILÉ, est arrivée à échéance en janvier 2015 tandis que celle de M. LIBANUS Luc de l'Auto-Ecole LIBANUS, expire en juillet 2015. Il convient de se prononcer sur leur renouvellement pour une période de trois ans. (Annexe 6)

Etant donné que les élus travaillent sur les occupations du territoire par les entreprises, l'étude du renouvellement des conventions est reportée au Conseil municipal de septembre 2015.

## **8) REGLEMENT DE LA NOTE D'HONORAIRES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE PERIL IMMINENT DU BATIMENT APPARTEMENT A MME GOUYER-MONTOUT EPSE MAMES GABY**

En raison de l'état de péril dans lequel se trouve le bâtiment sis 6 rue Jules Ferry appartenant à Mme GOUYER-MONTOUT épouse MAMES Gaby, la ville a décidé de mettre en œuvre la procédure de péril imminent visée à l'article L 511-3 du code de la construction et de l'habitation.

Suite à cette requête, la ville a demandé au Tribunal administratif une expertise portant sur ce bâtiment. Par ordonnance en date du 26 mars 2015, le tribunal administratif a désigné comme expert Mme Maryse CROCHEMAR-PELAGE comme architecte pour examiner ce bâtiment. Selon cette ordonnance, la note d'honoraire établie par l'architecte s'élève à la somme de 1 200 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à régler la note honoraire afférente à cette affaire.

## **9) DEMANDES D'AIDES FINANCIERES FORMULEES PAR LE LYCEE PROFESSIONNEL RAYMOND NERIS DU MARIN ET L'ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON (ANVP)**

9.1 - Dans le cadre de la 25<sup>ème</sup> édition du Trophée des Lycées, le Lycée Professionnel Raymond Nérès du Marin sollicite une aide financière pour le financement de ce projet de voyage prévu du 8 au 10 mai 2015 à Lorient.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le versement d'une aide financière d'un montant de 200,00 euros au Lycée Professionnel Raymond Nérès du Marin.

9.2 – Mme GONIER, Présidente de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison, informe la ville que le conseil d'administration lors de sa séance du 16 mars 2015 a décidé de solliciter les collectivités pour une contribution minimale de 100 € afin d'aider les détenus à retrouver leur dignité et de leur donner le meilleur moyen pour lutter contre la récidive. Le bureau municipal lors de sa séance du mercredi 8 avril 2015 s'est prononcé favorablement pour le versement d'une subvention d'un montant de 150,00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le versement d'une subvention d'un montant de 150,00 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison.



## **10) AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2015 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant le Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaires/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Le projet d'Ad'AP doit être **validé par le Préfet**. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur un Ad'AP de 9 ans, soit 2015 – 2024.**

## **11) FINALISATION DE LA MUTATION D'UN AGENT DE LA CAISSE DES ECOLES VERS LA CAESM**

Dans le cadre d'un transfert intégral de compétences d'une commune à un EPCI, le personnel exerçant en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré est muté de plein droit au sein de l'établissement. Le personnel relève de plein droit de l'établissement dans les conditions de statut et d'emploi initiales. Lors du transfert de compétence de la restauration scolaire à la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM), un agent de la caisse des écoles a été muté au sein de l'EPCI. Il y a lieu de procéder à la finalisation de cette mutation afin de régulariser la situation de cet agent.

**A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la régularisation de la situation de cet agent afin de finaliser cette mutation.**

## **12) INFORMATIONS SUR LES FLORALIES**

Il s'agit de faire le point sur les travaux conduits sur le Parc des Florales par le Conseil Général qui promet une livraison du site à la ville des Trois-Ilets le 8 juin 2015 pour la réalisation de la manifestation « Les Florales, un bouquet de Fleurs de la Caraïbe » du 15 au 21 juin 2015.

Le Maire porte des informations aux membres présents sur les avancées de la manifestation des Floralias Internationales organisée par la Ville des Trois-Ilets. Concernant la préparation du site, le Conseil Général s'est engagé de terminer les travaux ce vendredi pour permettre la ville de procéder à l'installation de la logistique.

Tous les ouvriers des Services Techniques seront mobilisés sur le parc des Floralias. Les informations relevant du déroulement de la Manifestation sont les suivantes :

- 10 exposants provenant des pays de la Caraïbe et 15 de la Martinique sont attendus sur le parc des Floralias durant toute la manifestation. Un programme a été déposé dans les casiers des élus. Il y a une conférence de presse qui se tient demain jeudi 11 juin 2015 à 11H00 au musée de la Pagerie.

Le Maire insiste sur le fait que tous les élus sont conviés à la manifestation « les Floralias internationales 2015 ».

S'agissant des interrogations posées par les riverains sur leur libre circulation durant la manifestation, aucune voie ne sera bloquée. La Police municipale sera présente pour assurer le bon déroulement de la circulation.

### **13) CONVENTION DE PORTAGE FONCIER A PASSER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE MARTINIQUE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE H 321**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, la ville des Trois-Ilets a sollicité l'EPFL de Martinique pour qu'il se porte acquéreur d'une parcelle de 12 892 m<sup>2</sup> située sur le territoire communal, au lieudit Habitation Vatable, que la ville prévoit de mettre à disposition de l'Hôpital des Trois-Ilets afin d'y implanter son nouveau site.

Conformément à l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, le conseil d'administration de l'EPFL a, aux termes d'une délibération du 08 avril 2015, émis un avis favorable à la réalisation de cette acquisition. Le propriétaire semble prêt à céder le bien au prix de 700 000 euros.

Afin de poursuivre, L'EPFL a adressé à la ville un projet de délibération autorisant l'acquisition, une copie de l'avis de France Domaine ainsi qu'un projet de convention de portage pour une durée de 4 ans conformément à la demande de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

### **14) CONTRAT DE MAINTENANCE DES TERMINAUX DE PROCES-VERBAUX ELECTRONIQUES**

Il s'agit d'un contrat de maintenance à passer avec KARIMEDIA SARL pour le logiciel « Procès-verbaux électroniques ». Le coût de la maintenance annuelle est évalué à 1 410,50 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance passé avec KARIMEDIA SARL.



## **15) APPROBATION DE LA 4IEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

*Bilan de la mise à disposition du public*

Par délibération du 20 mars 2015, le Conseil municipal a autorisé le Maire à engager la 4ieme modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville, conformément aux dispositions de l'article L123-13-3, du code de l'urbanisme en vue de rectifier le règlement suite à des erreurs matérielles.

La procédure de modification prévoit une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée pendant un mois dans les conditions lui permettant de formuler des observations.

La période de mise à disposition du public s'est déroulée du 27 Avril au 27 Mai 2015 au service urbanisme aux heures d'ouverture des bureaux et aucune observation n'a été portée sur le registre prévu à cet effet.

Comme le prévoit la procédure de modification simplifiée, un exemplaire du dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à ce jour aucune observation n'a été communiquée.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la 4<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU.**

## **15 Bis) MISE EN REVISION DU PLU**

Le Maire informe les élus que la révision de PLU doit répondre à un double objectif. En effet, le PLU doit être en concordance avec la loi ALUR et aussi permettre la réalisation du projet KALENDA présenté par le promoteur ICADE (hôtel R+5).

S'agissant de la démolition, L'EPFL a lancé un appel d'offres pour les études et déposera un dossier de permis de démolir prochainement. Le désamiantage du bâtiment est prévu pour la fin de l'année 2015.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la mise en révision du PLU.**

## **16) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les Commissions Culture et Sports du jeudi 20 mai 2015 ont examiné les demandes de subventions présentées par les associations de la commune.

Sur la base des propositions du Bureau municipal, je vous prie de bien vouloir vous prononcer.

En préambule, M. Adrien Altius indique qu'il n'aurait pas reçu de convocation pour la réunion de la commission de la Culture et des Sports portant sur l'analyse des demandes de subventions formulées par les associations.

M. Serge Pain, élu de la commission Patrimoine et Culture, informe les membres présents des critères retenus lors de l'étude des dossiers de subventions. Les collectivités subissent chaque année une baisse des dotations de l'Etat correspondant à leur contribution à l'effort national exigé en cette période de crise.

De manière générale, toutes les subventions ont été revues à la baisse pour les associations culturelles et sportives. Les élus des deux commissions ont tenu compte des critères suivants pour attribuer les subventions:

- la réaffirmation de la politique culturelle et sportive de la municipalité
- le nombre d'adhérents
- la tenue des assemblées générales
- le nombre d'employés de l'association

Le Maire incite les dirigeants d'associations à la création d'emploi au sein de leur structure. Mme Christelle Henderson préconise une révision de la mise à disposition des locaux aux associations dont certaines ont des profils différents.

Le Maire informe que cela a déjà fait l'objet d'un débat au sein de la collectivité et qu'il est favorable à la location de locaux aux associations vivant de leur activité.

M. Willy Habran préconise d'engager un dialogue avec les présidents d'associations pour mieux connaître les difficultés rencontrées au sein de leur structure.

M. René Galy suggère que les élus fassent des remarques sur les fiches des associations au lieu de faire une analyse minutieuse de chaque association.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur la subvention accordée par le bureau municipal pour chaque association.

**A l'unanimité, le Conseil municipal :**

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention émise par le Bureau municipal excepté pour les associations Exocet et Tennis Club dont le montant accordé est respectivement 1200 € et 4800 €
- décide d'attribuer une subvention de 2400 € à LAREL BASKET pour l'acquisition de Maillots.

#### **17) MODIFICATION DE L'ALINEA 4 DE L'ARTICLE 1 DE LA DELIBERATION DU 17 AVRIL 2014 PORTANT DELEGATION AU MAIRE DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de compléter l'alinéa 4 de l'article 1 de la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 portant délégation au Maire de missions complémentaires, afin de permettre au Trésor Public de liquider des marchés passés par la ville, comme suit :

4° : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans formalités préalables conformément aux dispositions du décret modifié 2006-972 portant marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget.



A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la modification de l'alinéa 4 de l'article 1 de la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 portant délégation au Maire de missions complémentaires.

**18) REGLEMENT DE LA FACTURE ETABLIE PAR KARIMEDIA SARL**

Afin de liquider cette dépense, je vous sou mets la facture établie par KARIMEDIA SARL d'un montant de 1 085 € correspondant à une formation dispensée aux agents et chef de la Police municipale.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au règlement de cette facture.

**19) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MME RENE-CORAIL LEA FLORENCE, SUITE A UN SINISTRE A LA POINTE DU BOUT**

Par courrier en date du 10 décembre 2014, Mme RENE-CORAIL Léa Florence a adressé à la ville une demande de remboursement suite à la détérioration d'un pneu de son véhicule par une tige de fer, à la Pointe du Bout. Les dépenses engagées par l'intéressée s'élèvent à la somme de 67 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable au remboursement des frais engagés par Mme RENE-CORAIL Léa d'un montant de 67,00 € pour la réparation de son véhicule.

**20) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT A LA CAISSE D'EPARGNE**

Il s'agit de solliciter la Caisse d'Epargne pour renouveler la ligne de crédit à hauteur de 700 000 euros, afin de pallier les décalages des versements attendus et d'assurer la trésorerie permettant le règlement des factures.

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable au renouvellement de la ligne de crédit à hauteur de 700 000 euros à la Caisse d'Epargne et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

**21) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION « RUE DU BALISIER » - TRAVAUX REALISES EN REGIE MUNICIPALE, EXCEPTION DE L'ENROBE**

Dans le cadre de sa politique de développement économique et touristique, la ville des Trois-Ilets projette de réaliser, à la rue des balisiers au quartier Anse Mitan, les travaux suivants : la réfection du réseau d'eaux pluviales, la réalisation d'un mur en gabion, l'aménagement des trottoirs et places de stationnement, la reprise de l'éclairage public et la reprise totale de la chaussée en enrobé. Ces travaux envisagés devraient également permettre une plus grande attractivité de la zone touristique. Le coût de cette opération est estimé à 526 667,00 € dont le plan de financement se décompose comme suit :

| Organismes       | Taux     | Montant      |
|------------------|----------|--------------|
| Conseil Général  | 30,00 %  | 158000,00 €  |
| Union Européenne | 6,27 %   | 33 018,00 €  |
| Conseil Régional | 4,39 %   | 23 112,60 €  |
| Commune          | 59,34 %  | 312 536,40 € |
| Total H.T.       | 100,00 % | 526 667,00 € |

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'approbation du plan de financement de l'opération.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le plan de financement de cette opération afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.**

## **22) DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **22.1 - TRAVAUX DE REHABILITATION DES BATIMENTS : RESSOURCES HUMAINES – CAISSE DES ECOLES ET ETAT CIVIL**

La ville des Trois-Ilets envisage des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux pour mieux répondre aux besoins d'activité des services et à l'amélioration des conditions de travail du personnel municipal. La ville a mandaté un bureau d'études pour travailler sur ce projet dont le coût estimatif est évalué à 224 584,80 € H.T. Le plan de financement se décompose comme suit :

| Organisme                    | Taux            | Montant H.T.        |
|------------------------------|-----------------|---------------------|
| Conseil Régional (ACRC 2014) | 80,00 %         | 179 639,04 €        |
| Commune                      | 20,00 %         | 44 945,76 €         |
| <b>Total</b>                 | <b>100,00 %</b> | <b>224 584,80 €</b> |

Il est demandé aux élus de bien vouloir approuver le plan de financement de cette opération afin de solliciter une subvention du Conseil Régional au titre de l'Aide du Conseil Régional aux Communes.

**A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le plan de financement de cette opération afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'ACRC 2014.**

### **22.2 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS AU QUARTIER ANSEMITAN**

La ville des Trois-Ilets envisage de réaliser des travaux d'aménagement de l'espace de loisirs à l'Anse Mitan pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de ce quartier ainsi que l'épanouissement des enfants et des jeunes qui y vivent. Le coût estimatif de l'opération est évalué à 235 289,00 € H.T.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur le plan de financement se décomposant comme suit :

| Organismes                   | Taux           | Montant H.T.        |
|------------------------------|----------------|---------------------|
| Conseil Régional (ACRC 2014) | 40,00 %        | 94 115,60 €         |
| Etat (DGE 2008)              | 40,00 %        | 94 115,60 €         |
| Commune                      | 20,00 %        | 53 057,80 €         |
| <b>Total</b>                 | <b>100,00%</b> | <b>235 289,00 €</b> |

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le plan de financement de cette opération afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'ACRC 2014. Mme HENDERSON sollicite la création d'un jardin d'enfant.



### **23) ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAÎTRE PROPREMENT DIT**

Le Maire informe le Conseil municipal que, confronté à la présence sur le territoire de la commune de parcelles ou d'immeubles qui semblent vacants et sans maître ou en abandon manifeste, l'autorité municipale peut souhaiter intervenir pour remédier à cet état aux motifs qu'il perturbe l'aménagement urbain ou qu'il présente des risques au regard de la sécurité et de la salubrité publique.

L'article 147 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales, a modifié le régime juridique des biens vacants et sans maître notamment l'article 713 du Code Civil.

Désormais, ces biens appartiennent aux communes sur le territoire desquelles ils se situent sauf à ce qu'elles renoncent à faire valoir leurs droits, auquel cas la propriété en est transférée de plein droit à l'Etat.

Les biens sans maître se définissent comme des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en ayant laissé des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

Ainsi, la ville décide de faire usage de son droit de dévolution sur un bien situé aux Trois-Ilets au 14, rue Jules Ferry.

En effet, ce terrain nu en friche, cadastré sous le n° 77 Section D d'une superficie de 220 m², appartient à M. MERIVILLE /CLOU Clotaire, décédé le 23 décembre 1971.

Les renseignements d'Etat Civil ne présentent aucune succession en ligne directe ou collatérale ; les renseignements sommaires délivrés par le Conservation des Hypothèques de Martinique font apparaître qu'il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier depuis le décès de son propriétaire ; Les informations données par les services fiscaux démontrent une absence d'acquiescement de taxes foncières y afférentes depuis plus de trois ans.

Dès lors, ce bien dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, peut être considéré comme un bien sans maître des dispositions des articles 713 du Code civil et L 1123-1 alinéa 1 du Code général de la propriété des personnes publiques et peut, être appréhendé de plein droit par la ville des Trois-Ilets.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition, à titre gratuit, par la ville de ce terrain sans maître nous revenant de plein droit ; d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce terrain dans le domaine communal.

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition à titre gratuit par la ville de ce terrain sans maître et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce terrain dans le domaine communal.

### **24) PRISE EN CHARGE DE GERBES PAR LA VILLE A L'OCCASION D'UN DECES POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'EXERCICE 2015**

Afin de liquider dans les meilleurs délais les dépenses relatives à l'achat de gerbes par la ville à l'occasion d'un décès, M. le Maire expose à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de prendre une délibération pour le second semestre de l'exercice 2015.



**A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au règlement des factures concernant des dépenses relatives à l'achat de gerbes sur le second semestre de l'exercice 2015.**

## **25) CONVENTION ENTRE L'ESPACE SUD ET LA COMMUNE DES TROIS-ILETS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

L'article 134 de la loi n°2014-366 du mars 2014 dite « loi ALUR » promulguée le 24 mars 2014, supprime à compter du 01 juillet 2015 la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat relatifs aux demandes de permis ou déclarations préalables, pour toute commune comprise dans un établissement public de coopération intercommunale regroupant des communes dont la population totale est supérieure à 10 000 habitants. Cependant, l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorise les communes qui le souhaitent à confier par convention l'instruction de tout ou partie de ces dossiers à un EPCI. Plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique dont la Commune des Trois-Ilets, laquelle bénéficiait de la mise à disposition des services d'instruction de l'Etat par convention avec la DEAL, ont manifesté leur intention de confier ce service à la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique. En réponse, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique a créé par délibération en date du 02 juin 2015 un service commun en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les effets de cette mise en commun doivent faire l'objet d'une convention conclue avec chaque commune concernée et arrêtant les modalités opérationnelles du fonctionnement du service commun.

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de convention et autorise le Maire à le signer et à accomplir toutes les formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.**

## **26) ASSOCIATION LES PHOENIX**

Le 19 Avril 2015, deux athlètes de l'association « Les Pépites d'Or » de Rivière-Salée, iléens d'origine et résidant dans leur commune natale ont été promus champion de Martinique UFOLEP de twirling bâton catégorie duo 13-14 ans (sport en devenir à la Martinique). De ce fait, ils sont directement qualifiés pour le championnat national UFOLEP de twirling bâton qui aura lieu les 26 et 27 Juin 2015 à Lille.

La présentation des jeunes à cette compétition d'envergure préfigure pour l'association et pour les familles des dépenses non négligeables. Le budget prévisionnel par athlète est estimé à 1 200 euros (billet, transfert, hébergement, restauration, frais équipement réglementaire, tenue réglementaire...).

Une aide financière est demandée à la ville des Trois-Ilets sur les postes de dépenses suivants :

- Billet et transfert : 700 euros pour chacun soit un total de 1400 euros.
- Frais d'équipement :
  - Bâtons 40 euros pour chacun soit un total de 80 euros
  - Chaussures 40 euros pour chacun soit un total de 80 euros,
  - Vêtements 300 euros pour les deux.

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 400,00 euros à chacune des familles pour permettre à leur enfant de participer à ce championnat.**



## 27) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « COMMEMORATION DES 324 ANS DE LA PAROISSE ET 290 ANS DE L'EGLISE »

La ville des Trois Ilets en partenariat avec la paroisse a organisé dans le cadre de la commémoration des 324 ans de la paroisse et les 290 ans de l'église une manifestation le samedi 18 Avril 2015 sur la place Gabriel Hayot.

Cette manifestation fait suite à une semaine de conférences sur l'histoire de la Paroisse et une exposition sur le thème « Khokho et le sacré », qui mit en valeur la Paroisse des Trois-Ilets. Pendant cette manifestation commémorative une projection présentant l'histoire de la Paroisse défilera sur les murs de l'église présentant l'histoire de la Paroisse et l'évolution de l'église.

Il y a eu un concert spirituel avec l'intervention des artistes : Stella Gomis (Bèlè l'égliz), Sylvestre Ourmiah, Guy-Marc Vadeleux et Max Télèphe.

### Participation communale

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Location de chapiteaux | 600,00€   |
| 4 agents de sécurité   | 320,00€   |
| Communication          | 1 000,00€ |
| Part communale         | 1 920,00€ |

### Participation régionale

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Stella Gomis Bèlè L'égliz     | 600,00€   |
| Sylvestre Ourmiah             | 600,00€   |
| Guy-Marc Vadeleux-Max Télèphe | 1 000,00€ |
| Communication                 | 1 000,00€ |
| Participation régionale       | 3 200,00€ |

Il est demandé aux élus de se prononcer sur le plan de financement se décomposant comme suit :

| Organisme        | Taux           | Montant H.T.      |
|------------------|----------------|-------------------|
| Conseil Régional | 62,50 %        | 3 200,00 €        |
| Commune          | 37,50 %        | 1 920,00 €        |
| <b>Total</b>     | <b>100,00%</b> | <b>5 120,00 €</b> |

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le plan de financement de cette manifestation afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

## 28) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « TROIS-ILETS – FRIDAY NIGHT »

La ville des Trois Ilets dans le cadre de sa politique de revitalisation de son centre bourg et la valorisation du front de mer a lancé en juillet 2014, un programme d'animation en direction du grand public et de la clientèle touristique.

Le « Trois-Ilets Friday Night » est une rencontre entre spécialités culinaires locales et musique caribéenne, un vendredi par mois de mai à novembre et tous les week-ends durant les mois de Juillet et d'Août.

Dix restaurateurs et commerçants ambulants viendront renforcer les commerces existants afin de proposer à la clientèle présente, un délice de saveurs dans un voyage musical.

#### Dépenses Friday Night 2015

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Location de chapiteaux | 9 000,00€   |
| Sécurité               | 9 000,00€   |
| Communication          | 30 000,00€  |
| Prestation Musicale    | 39 000,00€  |
| Lots                   | 2 000,00€   |
| Catering               | 2 500,00€   |
| Sacem                  | 6 000,00€   |
| Sonorisation           | 7 500,00€   |
| Total                  | 105 000,00€ |

#### Recettes Friday Night 2015

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Ville des Trois-Ilets | 13 750,00€  |
| Région Martinique     | 80 000,00€  |
| Location de stands    | 11 250,00€  |
| Total                 | 105 000,00€ |

Il est demandé aux élus de se prononcer sur le plan de financement se décomposant comme suit :

| Organismes                | Taux    | Montant H.T. |
|---------------------------|---------|--------------|
| Conseil Régional          | 76,19 % | 80 000,00 €  |
| Autres partenaires privés | 10,71 % | 11 250,00 €  |
| Commune                   | 13,10 % | 13 750,00 €  |
| Total                     | 100,00% | 105 000,00 € |

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le plan de financement de cette manifestation afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

## 29) QUESTIONS DIVERSES

### 29.1 Désenclavement de Glacy

M. Serge Sainte-Rose interroge le Maire sur les travaux de désenclavement réalisés à Glacy par la commune qui causeraient un problème de rétention d'eau dans la zone.

Le Maire répond qu'il n'y a aucune réalisation effectuée par les Services Techniques de la commune dans cette zone actuellement. A sa connaissance, il y a eu un aménagement effectué par l'Agence des 50 pas en vue de la cession des parcelles de terrain aux futurs propriétaires qui n'est pas terminé à ce jour. Une seconde tranche d'aménagement est prévue ultérieurement dès la réception des accords de financement par les partenaires financiers de l'Agence des 50 pas.



M. Adrien Altius demande si les travaux se font sans l'initiative de la ville des Trois-Ilets.

Le Maire rappelle que les travaux ne peuvent se faire sans que la ville ne soit impliquée souvent financièrement. Il explique que l'Agence des 50 pas Géométriques intervient à la demande de la ville, comme partout ailleurs.

M. Serge Sainte-Rose opte pour des travaux réalisés récemment qui créeraient un problème de rétention d'eau.

M. Adrien Altius rajoute que ce problème concernerait la famille Laclef demeurant à Glacy.

Le Maire s'exclame « Ah pourquoi un si long détour » et informe que ce dossier est en cours de traitement par les Services Techniques de la Ville des Trois-Ilets qui a déjà effectué les travaux prévus mais qui apparemment sont considérés insuffisants. Il est attendu le retour du Directeur des Services Techniques pour organiser une visite sur site après la manifestation « les Florales internationales 2015 ». Un courrier a été adressé à M. LACLEF pour l'informer de la démarche entreprise par la ville des Trois-Ilets.

Mme Nathalie Grat confirme que les informations sur cette affaire ont été portées aux intéressés (le père et le fils LACLEF).

### **29.2 Le Projet de M. Marie**

*Installation de jeux de quilles – jeux d'eaux...*

M. Adrien Altius s'informe de savoir si le projet porté par M. Marie a fait l'objet d'une autorisation de la ville des Trois-Ilets.

Le Maire a entendu comme vous une publicité, c'est après que MM. Marie et le promoteur se sont présentés en mairie.

Le Maire répond que :

- ce projet ne fait l'objet d'aucune autorisation de la ville des Trois-Ilets,
- Le dossier global a été rejeté et devra être déposé séparément.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est vingt-trois heures et quinze minutes.

Le Secrétaire de Séance,

Serge PAIN



Le Maire,

Arnaud René-Corail